



SAINT-RIQUIER AUTREMENT

Association enregistrée sous le n° W80100889
le 27 août 2020 auprès de la Préfecture de la Somme
Siège : 38, rue de l'Hôpital 80135 SAINT-RIQUIER

Compte-rendu des élus de « Saint-Riquier Autrement » du Conseil municipal du 22 juin 2023

Présents : J. FARCY, V. LECOMTE, D. BALAVOINE, S. DUHEN, P. BUTEUX, M. CAGNARD, C. DAMAGNEZ, L. JOSSE, AM. BECHET, Y. MONIN, M-L. SAVREUX, H. LEVE

Absents excusés : J. MARTIN ayant donné pouvoir à S. DUHEN (arrivée à 18h35), L. NIVELLE ayant donné son pouvoir à J. FARCY

Absent non excusé : L. BALEDSENT

Secrétaire de séance : P. BUTEUX

Ordre du jour :

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter un point supplémentaire à l'ordre du jour suite à une erreur de ses services. Point supplémentaire : Taux impôt foncier

1- Election du secrétaire de séance :

Proposition de nommer P. BUTEUX.

Adopté

2- Approbation du PV de la séance précédente :

Adopté

2.2- Taux impôt foncier

Suite à une erreur des services lors du vote du budget, une modification est à adopter concernant le Taux de l'impôt foncier. Le taux est de 29,54 au lieu de 28,19.

3- Point sur 14 juillet / 15 août / Travaux RD925 :

- En l'absence de Madame DUHEN, Monsieur le maire propose d'aborder le point concernant la demande du Café de l'Abbaye concernant la terrasse. Il avait été dit lors du précédent conseil (cf compte-rendu du 26-04-23) que celle-ci ne pourrait être installée en août du fait des travaux. Ceux-ci n'auront pas lieu en 2023 mais en 2024. L'autorisation d'installation d'une terrasse est donc accordée du 21 juin, jour de la fête de la musique, jusqu'au 15 août, puis 4 jours en septembre au moment de la fête. Ce point a été abordé en accord avec le pharmacien.
- 14 juillet : Madame DUHEN, arrivée à 18h35, indique le programme de la journée du 14 juillet. Celle-ci se déroulera dans les jardins du parc de l'Abbaye à partir de 16h00.

Monsieur le maire indique qu'à ce propos les conseillers recevront une invitation pour cette journée à partir de 15h30, au monument aux morts.

16h00 : accueil chansons,

16h30 : standards de jazz,

17h30 : orgue de barbarie, groupe de swing et guinguette,

20h00 : repas, sous forme de plateau repas,

23h00 : feu d'artifice et retraite aux flambeaux.

Un programme sera prochainement remis dans les boîtes aux lettres des habitants.

- Travaux relatifs à la RD925 : il n'y aura pas de travaux sur cette voie en 2023. La Sous-Préfète a reçu le collectif à l'origine de la pétition et a indiqué que le trafic resterait en l'état. En revanche, elle souhaite avoir des propositions pour pouvoir faire ralentir la circulation. Le Département doit prévenir les riverains et les commerçants concernant la perte de chiffre d'affaires trois mois auparavant. La commune a diligenté une étude. L'investissement reste à la charge de la commune. Madame la Sous-Préfète propose de mobiliser des fonds sur le « fond vert » et le Département serait prêt à subventionner 40% du montant des travaux. Le Maire attend le courrier du Département depuis 1 mois.

Les travaux d'assainissement qui devaient être réalisés pendant les travaux de la RD 925 seront reportés. Le conseil sera informé lors du retour d'étude.

Monsieur le maire indique Il n'y aura pas de chicanes aux entrées de la commune ni de feux sur la place.

Il indique également que les aménagements de type « Banane » afin de faire ralentir les véhicules ne seront par retenus car cela demande une étude qui peut durer 4 ans.

Madame LECOMTE (SRA) indique que pour faire ralentir les véhicules et ainsi donner plus de visibilité aux véhicules, lors de la montée au niveau du monument aux morts, pourquoi ne pas mettre des ralentisseurs au niveau des passages pour piétons. Monsieur le maire indique que cela fera du bruit pour les riverains.

Monsieur le maire précise qu'une glace pourrait être envisageable afin de voir arriver les véhicules en provenance de la route de Doullens.

Le maire d'ajouter qu'il n'y aura pas non plus de feu de complaisance, la Sous-Préfète s'y oppose. Monsieur BUTEUX propose d'interdire le stationnement des véhicules devant l'ancienne boucherie. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande si les travaux se dérouleront à la même période l'année prochaine. Monsieur le maire de répondre qu'il n'a pas la date mais que cela serait probablement à la même période.

4- Service assainissement : décision modificative / Rapport sur le prix et la qualité du service (2022) :

Le trésorier a indiqué qu'il y avait une erreur d'1,50 €. Il faut donc prendre une délibération indiquant le bon montant.

Adopté

Concernant le rapport sur le prix et la qualité de l'eau le maire indique que la commune est composée de 1 300 habitants, qu'il y a 550 abonnés et une station d'épuration, qu'il y a 11 kilomètres de réseau, 60 000 m³ d'eau traitée. Cette année il y a eu le renouvellement de la pompe de relevage rue de Friaucourt et le changement de bras à la station d'épuration. Le contrat sera renouvelé en 2025. Un diagnostic est en cours ; le problème soulevé est qu'il y a encore trop d'eau

claire à traiter qui arrive à la station. Des caméras vont être passées. Il n'y a pas eu d'augmentation du tarif du m³ d'eau assainit. Le maire rappelle que Véolia est délégataire. Lecture est faite de quelques éléments du rapport qu'il indique être à disposition pour consultation.

Monsieur le maire précise que concernant l'assainissement il n'y a pas de délibération à prendre ce jour mais plutôt en septembre à la demande du percepateur.

5- Tarif location de salles cérémonies civiles :

Monsieur le maire indique qu'il y a eu des demandes pour célébrer des cérémonies civiles (deuils) dans la salle des fêtes, deux ayant eu lieu cette année. Il propose que la salle soit louée pour ces événements uniquement aux habitants de la commune et aux personnes ayant une concession à Saint-Riquier. Il propose le tarif de 300 €.

Madame LECOMTE (SRA) demande quels sont les prix actuellement pour la location des salles. Monsieur LEVE l'indique :

- Salle des fêtes- (vin d'honneur) : 450€ pour les habitants, 650€ pour les personnes extérieures.
- Salle des fêtes (repas, avec la cuisine) : 550€ pour les habitants, 810€ pour les extérieurs.
- Réunions / Assemblées générales : 150€.
- Sociétés, professionnels : 500€ s'il y a utilisation de la cuisine, 300€ sans la cuisine.
- Lotos : 300 € sans la cuisine

Madame LECOMTE (SRA) demande quel est le mode de règlement. Monsieur LEVE indique qu'un titre est émis par le percepateur ou par chèque.

Adopté

6- Modification du tableau des effectifs :

Monsieur le maire indique qu'Emilie LEJEUNE (également à la Poste) aide actuellement l'agent en charge des dossiers sur les travaux, qu'il y a beaucoup de demandes. Le travail n'est pas compliqué mais requiert beaucoup de travail autour. Le maire indique qu'il souhaiterait passer le poste de 30 à 35 heures. Il indique que ce point est passé au Comité Technique au centre de gestion (*instance de consultation devant être saisie lorsqu'il y a une réorganisation au sein d'un service ou au fonctionnement d'une manière générale nldr*), **Madame LECOMTE (SRA)** d'indiquer que maintenant cela s'appelle le CST (*Comité Social Territorial, qui remplace le comité technique (CT) et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) nldr*). **Madame LECOMTE (SRA)** demande quelle serait donc la répartition entre la mairie et la Poste. Le maire de répondre : 10 heures pour la Poste et 25 heures pour la commune. Cela sera effectif à partir du 1^{er} juillet prochain.

Madame LECOMTE (SRA) indique que cela n'a pas été compté au budget 2023. Le maire d'indiquer que cela ne représentait que 5 heures sur six mois. **Madame LECOMTE (SRA)** d'ajouter qu'il faudra y penser lors du prochain budget.

Adopté

7- Création de poste Adjoint administratif à temps complet :

Reprise des éléments indiqués au point précédent.

Adopté

8- DM 040-042 BP commune :

Décision modificative au budget principal pour un montant de 4 € à rectifier.

Adopté

9- DM achat remorque porte barrières :

La commune a acquis une remorque pour porter les barrières. Monsieur **BALAVOINE (SRA)** demande quel en est le coût. Le maire de répondre 2 694€ mais la délibération modificative est de 3 054€. La remorque a été achetée chez Altrad.

Adopté

10- Adressage :

Le travail a été réalisé par la Poste. Il y a eu deux boîtes posées, une près de chez Madame WINDELS et l'autre sur le parking au niveau de la borne électrique. Certaines rues vont être renommées : chemin de la presle, chemin du réservoir. Il n'existera plus de « passage » mais des rues du Noch, de Doullens et rue de l'école des filles. Ce sera la place du 8 mai 1945 au lieu du square du 8 mai 1945. Il faut prendre une délibération pour la nomination des rues. Les « BIS » et « TER » sont conservés.

Adopté

11- Recensement population 2024 :

Il aura lieu du 18-01-2024 au 17-02-2024. La secrétaire de mairie en sera la coordinatrice. **Madame LECOMTE (SRA)** demande si ce sont des gens de la commune qui effectueront ce recensement. Le maire de répondre à l'affirmative, qu'Emilie LEJEUNE s'est déjà proposée et qu'il allait contacter les gens qui l'avaient réalisé la dernière fois.

Adopté

12- Remboursement consommation eau (Abbatiale) :

Problème de fuite d'eau suite à un raccordement pour les travaux de l'Abbatiale. Le maire indique qu'il y a négociation avec l'entreprise en charge des travaux et que l'entreprise Veolia devrait prendre une partie en charge.

Adopté

13- Ecriture comptable exercice 2008 (FCTVA) :

Opération de bascule de 33 000€ afin de solder le compte centre culturel.

Adopté

14- Salle d'évolution sportive – accord transactionnel :

La procédure de médiation pour la salle d'évolution sportive est toujours en cours. La commune a déjà perçu 170 000€ auxquels devraient s'ajouter 150 000€ récupérés pour solde de tout compte.

Adopté

15- Pack mairie connectée – Somme numérique :

La commune va signer le pack numérique. La Région subventionne à hauteur de 80%. Il y a une charte de fonctionnement numérique mise à disposition par le syndicat mixte Somme numérique. **Madame LECOMTE (SRA)** demande quel en est le coût. Le maire de répondre 420€ pour deux ans.

Adopté

16- Abbatale – demande de subvention étude phase 2 :

Monsieur le Maire indique que le département souhaite que la commune poursuive les phases de travaux sur l'abbatale afin de profiter au maximum des subventions.

Les travaux concernant l'abbatale se décomposent en quatre tranches. Les trois premières d'un montant de 1 500 000 € et la quatrième de 400 000 €. La première délibération a été prise en 2018. Reste encore une tranche de 1 500 000 €. Les travaux seront réalisés notamment avec les subventions venant du Département, la DRAC et la Région.

Le total des subventions dépasse les 80% autorisés. Une demande a été faite au Préfet afin de pouvoir déroger aux 80% autorisés.

Madame SAVREUX demande ce qui est fait au niveau des travaux. Monsieur FARCY de répondre qu'il y a eu des remplacements de pierre, de balustrades, de gouttières et l'entrée de la sacristie car c'est là où passent les artistes lors de représentations pour le festival.

Adopté

Monsieur le maire précise aussi qu'une étude de travaux est toujours en cours pour le beffroi.

17- Questions diverses :

- **Monsieur MONIN** parle des bornes électriques sur le parking, il y a 61% d'augmentation de charge. Il y a eu 142 charges dans la commune. Il y a un projet de changement de bornes, pour qu'elles soient plus rapides.
- **Monsieur FARCY** indique que le passage pour les maisons fleuries aura lieu le 7 juillet.
- **Monsieur FARCY** ajoute que les allemands seront à Saint-Riquier du 28 au 31 juillet. Il rappelle le programme déjà évoqué lors d'un précédent conseil.
- **Madame SAVREUX** indique que suite aux orages, même si cela relève du Département, un arbre est déraciné sur la Traverse. Monsieur le maire d'indiquer que cela a déjà été signalé.
- **Madame SAVREUX** demande quand sera enlevé le poteau resté devant chez Monsieur et Madame HOUDANT rue de Gueschart. Le maire de répondre qu'il y a encore quelques travaux à effectuer. L'entreprise va être relancée.
- **Madame SAVREUX** demande si les dates du festival de musique sont connues. Le maire de répondre non mais que cela se tiendra certainement pendant les vacances de la Toussaint (23 octobre au 5 novembre).

- **Madame SAVREUX** demande si le passage des encombrants se fait encore par la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre (CCPM). Monsieur FARCY indique que ce n'est pas prévu. En revanche est prévu sur deux jours en septembre une opération de collecte spécifique relative à l'amiante.
- **Madame CAGNARD** demande si l'opération voisins vigilants existe toujours. Le maire d'indiquer que oui. Madame SAVREUX indique avoir reçu un mail à cet effet pour assister à une formation le 8 et 19 juillet sur le secteur d'Abbeville.
- **Madame LECOMTE (SRA)** demande si le problème évoqué lors du dernier conseil avec le prestataire du site de la commune est réglé. Le maire d'indiquer que oui. **Madame LECOMTE (SRA)** indique que les délibérations devraient alors être présentes sur le site alors qu'en milieu d'après-midi, elles ne l'étaient toujours pas. Le maire indique qu'elles y sont. **Madame LECOMTE (SRA)** précise que seuls les PV de séances s'y trouvent, or la législation impose que ce ne sont pas les PV mais toutes les délibérations prises en conseil qui doivent être publiées sur le site. Le maire d'indiquer que cela représente du travail et que le personnel n'a pas le temps. **Madame LECOMTE (SRA)** indique que dans la collectivité dans laquelle elle travaille il y a bien plus de délibérations qui sont prises et qu'elles figurent toutes sur le site. Elle explique que les actes sont adressés au contrôle de légalité, qui les renvoie à la commune par voie électronique. Ceux-ci sont donc déjà dématérialisés, ne reste plus qu'à les enregistrer et les publier sur le site, cela ne doit pas prendre beaucoup de temps au regard du nombre de délibérations prises.
- **Monsieur BALAVOINE (SRA)** demande si les gens peuvent apporter leurs déchets verts au méthaniseur car se trouve un panneau l'interdisant. Le maire d'indiquer qu'il l'avait indiqué, mais vu le nombre de personnes qui viennent déposer leurs déchets, Monsieur DENGREVILLE l'a interpellé demandant à ce que les gens ne déposent plus rien. Madame CAGNARD indique qu'il était question de pouvoir visiter le méthaniseur, or ce n'est toujours pas fait. Le maire d'indiquer qu'il allait relancer.
- **Madame LECOMTE (SRA)** demande ce qu'il en est de la subvention qui devait être attribuée pour l'achat d'un récupérateur d'eau. Le maire indique qu'une enquête va être lancée et cela sera ajouté au budget 2024.
- **Madame CAGNARD** demande ce qu'il en est pour la fête. Le maire d'indiquer que cela devrait être similaire à l'an passé, si EDF donne du courant. Il explique que Total Energie ne fera pas d'ouverture supplémentaire, une demande a donc été faite auprès d'EDF pour vendre de l'électricité.
- **Madame DUHEN** indique s'être rendue au conseil d'école et rapporte le fait qu'il y aura une baisse d'effectifs à la prochaine rentrée scolaire.
- **Madame LECOMTE (SRA)** indique que la kermesse de l'école aura lieu samedi 27 juin. De plus, le 1^{er} juillet, dans les jardins de l'Abbaye auront lieu des chorégraphies interprétées par des élèves en situation de handicap entourés par cinq chorégraphes.
- **Madame LECOMTE (SRA)** demande si la commune a été sollicitée pour le passage de la course les « 4 jours de dunkerque ». Le maire de répondre à l'affirmative, mais qu'il lui a été demandé de trouver 28 signaleurs, pour tenir les carrefours. Monsieur le maire ajoute : « *Quand on organise une course cyclise c'est aux organisateurs de trouver et gérer cela et je ne vais pas passer mon temps à trouver des signaleurs* ». Le maire n'a pas voulu prendre cette responsabilité. **Monsieur BALAVOINE (SRA)** indique que c'est dommage, il aurait été facile de les trouver au sein de la commune. L'ACC (Association Cycliste Centuloise) a été sollicité par la commune d'Abbeville pour être signaleur sur la course. Monsieur BUTEUX demande pourquoi cette course s'appelle les « 4 jours de Dunkerque » alors que la course dure 6 jours.

- **Madame LECOMTE (SRA)** demande si les horaires des conseils vont continuer d'être fluctuants, une fois à 10 heures du matin, aujourd'hui à 17h30 alors qu'auparavant ils se tenaient à 18h00. Le maire de répondre que cela dépendait des horaires de la secrétaire et que ce soir il est pressé car il a rendez-vous.

Clôture de séance à 18 h 45.

Etablit par vos élus de la liste « Saint-Riquier Autrement » :

- Valérie LECOMTE et Daniel BALAVOINE
- Publié le 02 juillet 2023